

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SECRÉTARIAT

ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE E1 (Unités : U11, U12, U13)

Durée : 5 heures

Coefficient : 7

Cette épreuve comprend 3 sous-épreuves.

Sous-épreuve E1A (U11) : Activités professionnelles de synthèse. (durée 3 heures, coefficient 5)

Sous-épreuve E1B (U12) : Économie droit (durée 1 heure, coefficient 1)

Sous-épreuve E1C (U13) : Mathématiques (durée 1 heure, coefficient 1)

SOUS-ÉPREUVE E1C (Unité U.13)

MATHÉMATIQUES

Durée : 1 heure

Coefficient : 1

Matériel autorisé : CALCULATRICE

Circulaire 99.186 du 16 novembre 1999 : "Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante".

Chaque candidat ne peut utiliser qu'une seule machine sur table.

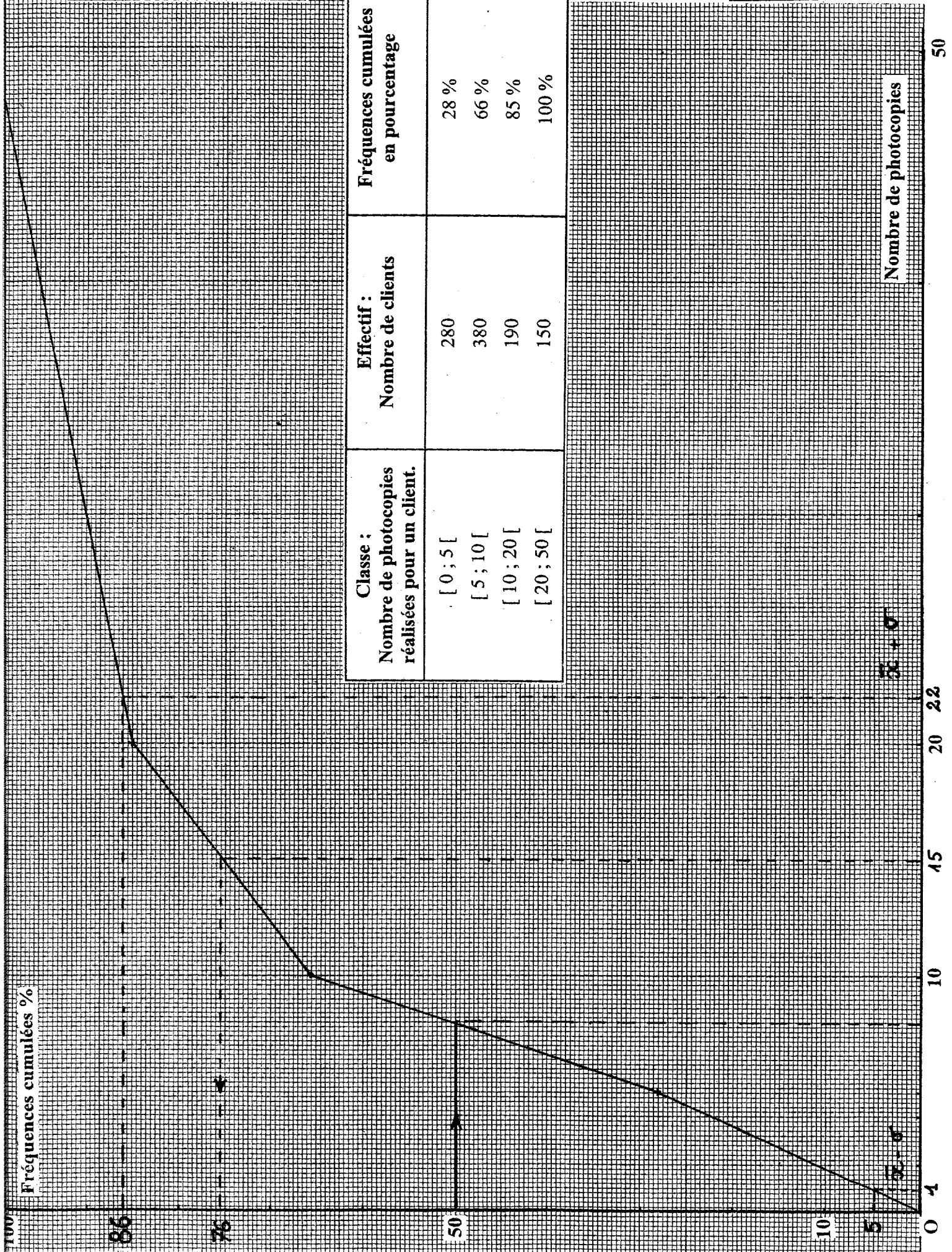
En cas de panne, elle pourra cependant être remplacée.

Les échanges de machines entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices sont interdits".

Document autorisé : FORMULAIRE DE MATHÉMATIQUES joint au sujet.

Éléments de correction

	Barème
Première partie (9 points)	
1. 76 %. Accepter les valeurs voisines	1,5
2. 8. Accepter 7.	1,5
3. a. $\bar{x} = 11,7$	1
b. $\sigma = 10,7$	1
4. a. $\bar{x} - \sigma = 1$ et $\bar{x} + \sigma = 23$	0,5
b. 81 %	2,5
5. Les deux conditions sont réalisées car $76 \% > 70 \%$ et $81 \% > 80 \%$.	1
Deuxième partie (8 points)	
1. $5 \times 0,13 + 10 \times 0,10 = 1,65 \text{ €}$	1
2. a. 3,35 €	1
b. 3,65 €	1
3. $C(n) = 5 \times 0,13 + 15 \times 0,10 + (n - 20) \times 0,06$ $C(n) = 0,06 n + 0,95$	3
4. Voir annexe 2	1
5. Voir annexe 2	1
Troisième partie (3 points)	
1. Voir annexe 2	0,5
2. $a = \frac{2,75 - 2,15}{40 - 20}$ $a = 0,03$	1,5
3. $\frac{0,03}{0,06} = 50 \%$	1



CORRIGE

ANNEXE 2

